



Avec des mots Médiation

Espace de formation et de recherche

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

JUIN 2024

MÉDIATION FAMILIALE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

La médiation familiale dans un contexte de protection de l'enfance :

Il peut arriver que des parents ne soient pas parvenus à répondre aux besoins de leur enfant. Cela peut constituer un danger et entraîner la saisine du juge des enfants. Dans ce contexte, une mesure de protection de l'enfance peut être décidée, avec ou sans leur consentement. A cela peut s'ajouter un conflit dans la famille, ou un conflit lié à une séparation, rendant difficile le travail d'accompagnement éducatif.

Dans d'autres situations, c'est la nature des relations entre les parents séparés qui a pu constituer un danger et conduire à la saisine du juge des enfants. Submergés par le choc émotionnel de leur séparation, ils peuvent s'avérer indisponibles aux besoins de leur enfant.

Les expériences des médiateurs, médiatrices familiales montrent que les professionnel.le.s de la protection de l'enfance orientent encore peu vers la médiation familiale.

Très récemment, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants est venue conférer au juge des enfants une nouvelle prérogative : « Art. 375-4-1 : Lorsque le juge des enfants ordonne une mesure d'assistance éducative en application des articles 375-2 à 375-4, il peut proposer aux parents une mesure de médiation familiale, (...) ».

Le décret du 2 octobre 2023 précise : « Art. 1189-1. – La médiation familiale ordonnée par le juge des enfants en application de l'article 375-4-1 du code civil a pour objet d'aider les parents à mettre fin à leur conflit concourant à la situation de danger pour l'enfant. Le médiateur familial désigné par le juge doit être titulaire du diplôme d'État mentionné à l'article R. 451-66 du code de l'action sociale et des familles ou, à défaut, justifier d'une formation à la pratique de la médiation relative au conflit parental emportant danger pour l'enfant. »

Ces textes nécessitent une réflexion collective sur l'autonomie et la responsabilité du médiateur.

La méconnaissance mutuelle des médiateurs et des acteurs de la protection de l'enfance, leurs cadres et leurs dispositifs respectifs limitent, a priori, le partenariat, la coopération, la rencontre et l'articulation des missions. Ces freins sont autant de limites à l'accès des personnes accompagnées à la médiation familiale.

Cette formation propose une réflexion d'une part sur les enjeux de la médiation familiale en contexte de protection de l'enfance, et d'autre part sur une pratique de coopération :

- Clarifier les cadres et leur articulation en présence des professionnel.le.s et des familles accueillies.
- Organiser des rencontres dans le cadre de partenariats, avec les travailleurs sociaux, les responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance et les juges des enfants.
- Concevoir la confidentialité dans un contexte de « secret partagé », le libre engagement et l'autodétermination à côté de l'aide contrainte.

La finalité est de permettre aux personnes de différencier, elles aussi, ces deux types d'intervention et de s'engager librement en médiation familiale, à côté du travail éducatif mis en œuvre.

❖ **Formatrice :**

Audrey RINGOT

- Éducatrice spécialisée en protection de l'enfance durant 15 ans puis médiatrice familiale DE ayant exercé au sein d'un établissement de la protection de l'enfance.
- Médiatrice familiale au sein d'une structure conventionnée.
- Formatrice en travail social et en médiation familiale.
- Animatrice de groupes d'analyse des pratiques professionnelles en travail social et en médiation familiale.
- Collaboration avec Michèle SAVOUREY pour l'article « Médiation familiale en contexte de protection de l'enfance » et pour la formation « Approche-médiation » en direction des travailleurs sociaux de la protection de l'enfance notamment.

❖ **Public concerné¹ :** Médiateurs et médiatrices familiales en exercice ou en formation au Diplôme d'État de Médiateur Familial.

❖ **Nombre de participant.e.s :** de 8 à 14

❖ **Prérequis :** Aucun

❖ **Lieu² :** Lille (NORD) ou en Intra en fonction de votre projet

❖ **Durée :** 3 jours soit 18 heures de formation

❖ **Dates :** **Lundi 10, mardi 11, mercredi 12 juin 2024**

❖ **Objectifs :**

- Identifier le cadre de la protection de l'enfance et l'organisation de ses dispositifs.
- Différencier les cadres, postures, type d'approche, principes à l'œuvre, de la médiation familiale et de la protection de l'enfance.
- Concevoir avec les personnes accueillies et avec les professionnels de la protection de l'enfance l'articulation de ces 2 dispositifs.
- Construire des coopérations interprofessionnelles.
- Enrichir sa pratique de médiation de dispositifs propres à ce contexte d'intervention.

❖ **Contenu :**

- Organisation et fonctionnement de la protection de l'enfance.
- Possibles et limites de la médiation familiale en contexte de la protection de l'enfance.
- Confidentialité et « secret partagé ».
- Expression du conflit, autodétermination et pouvoir d'agir.
- Élaboration des pratiques à partir de situations concrètes : jugements d'assistance éducative, expérience du groupe de travail Lillois « Médiation familiale et Protection de l'enfance » et apports des participants.

❖ **Modalités pédagogiques :**

- **Formation en présence**
- Démarche interactive et réflexions à partir de situations vécues
- Apports théoriques et méthodologiques
- Exercices pratiques et Mises en situation

❖ **Coût de la formation :**

- Individuel : 372 € TTC
- Employeur ou fonds de formation : 560 € TTC

1 Les professionnel.le.s en situation de handicap peuvent contacter la référente handicap pour l'organisation nécessaire.

2 Accueil pour les Personnes à Mobilité Réduite.

❖ **Modalités d'évaluation** : Une autoévaluation en début et fin de formation + un quizz en fin de formation permet aux stagiaires de mesurer l'atteinte des objectifs de formation, le développement de leurs compétences et la qualité de mise en œuvre de la formation. Tout au long de la formation des évaluations formatives orales sont proposées aux stagiaires.

❖ **Validation** : Attestation de formation professionnelle continue

❖ **Inscription** : Pour toute inscription, remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site internet www.avecdesmotsmediation.com et le renvoyer à l'adresse indiquée au plus tard un mois avant le début de la formation.

Information relative à notre organisme de formation référencé auprès des OPCO : L'Association AVEC DES MOTS MEDIATION est également un organisme de formation enregistrée sous le numéro **31590847559** de déclaration d'activité auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). L'Association AVEC DES MOTS MEDIATION est organisme de formation certifié QUALIOPFI. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.